

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 12: Bâches publicitaires

Artikel: Un parc agro-urbain pour le grand Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-327709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉSULTATS DE CONCOURS

UN PARC AGRO-URBAIN POUR LE GRAND GENÈVE

Le Canton de Genève a organisé un concours portant sur la conception d'un parc agro-urbain. Ce parc, constitué d'une ferme, de champs et d'espaces publics, doit accompagner l'urbanisation du futur centre régional d'agglomération de Bernex.

Bernex a vocation à devenir un nouveau centre régional de l'agglomération genevoise, relié au cœur de la ville par un tramway. Sa construction débutera par la création d'un parc agro-urbain, dont la conception portera sur la réalisation d'espaces publics, ainsi que d'une ferme agro-urbaine et ses champs. Le périmètre du concours se situe en frange faiblement urbanisée des communes de Confignon et de Bernex.

Il s'agit d'une part de construire un parc agro-urbain à l'articulation de l'agglomération et du nouveau pôle régional de Bernex. Ce parc offrira une vision paysagère cohérente entre Rhône et Aire et proposera des aménagements de délasserment répondant aux besoins de la population. Il aura également une composante agricole. En effet, le développement de Bernex sur la campagne s'accompagnera de projets facilitant les rapports entre le monde urbain et rural. Le projet valorisera l'activité agricole impactée par le prélèvement de surface de travail au profit de l'urbanisation. En partenariat avec le monde agricole, l'ambition est de caractériser le parc public en parc agro-urbain et de le doter d'un lieu d'échange et de valorisation des produits agricoles locaux et régionaux.

Il s'agit d'autre part de requalifier l'espace rue de la route de Chancy. En effet, en limite du parc agro-urbain, le prolongement du tramway Cornavin - Onex - Bernex (TCOB) transformera la route de Chancy, route cantonale à fort trafic, en boulevard urbain. Cette artère principale coupe la continuité du Rhône à l'Aire. La requalification de la route de Chancy, en relation étroite avec le parc agro-urbain, permettra de relier et connecter les deux parties du territoire.

Le présent concours a pour ambition de développer, en un projet unique, la traduction de ces objectifs multiples:

- ancrer le lien entre la plaine du Rhône et celle de l'Aire sous forme d'entité paysagère,
- instaurer de nouveaux lieux d'échanges test entre les citadins et le monde agricole,
- offrir une articulation entre la ville continue et le pôle régional de Bernex,
- proposer et tester la vocation d'un nouveau parc public à l'échelle de l'agglomération et répondant aux besoins locaux,
- construire une ferme et un parc agro-urbain.

Extrait du rapport du jury

PALMARÈS

1^{er} prix (Fr. 34 000.-)

Verzone Woods Architectes

2^e prix (Fr. 23 000.-)

BASE, paysagistes

3^e rang, 3^e prix (Fr. 22 000.-)

Robin Winogrand

Landschaftsarchitekten

4^e rang, 4^e prix (Fr. 21 000.-)

STOA architectes-paysagistes

5^e rang, 5^e prix (Fr. 20 000.-)

Ilex paysagistes, urbanistes



Situation (Document Département de l'urbanisme, Canton de Genève)

1^{er}

Au niveau de la mobilité, le projet de tramway TCOB et de distribution des circulations est respecté. Le passage piéton sur la route de Chancy est positionné à l'emplacement prévu. Le parking desservant la place et le point de vente est fonctionnel.



**Robin Winogrand Landschaftsarchitekten
Sweingruber Zulauf, architectes-paysagistes
pool architects
Agrofutura**

3^e

Le parti d'un espace central unitaire flanqué de deux bandes arborées inscrit fermement le parc dans la liaison territoriale entre Rhône et Aire. À l'ouest, un cordon boisé avec reliefs, traité en plantations libres, protège du bruit de l'autoroute.

Au centre, le grand espace libre est divisé en deux parties par une allée centrale. À l'ouest, les terres agricoles sont servies par une gestion de l'eau particulièrement étudiée, qui aboutit à trois bassins enchaînés de phytodépuration, marqués par la présence d'éoliennes (signal visuel et pompage); à l'est, des pelouses sont affectées aux usages urbains.

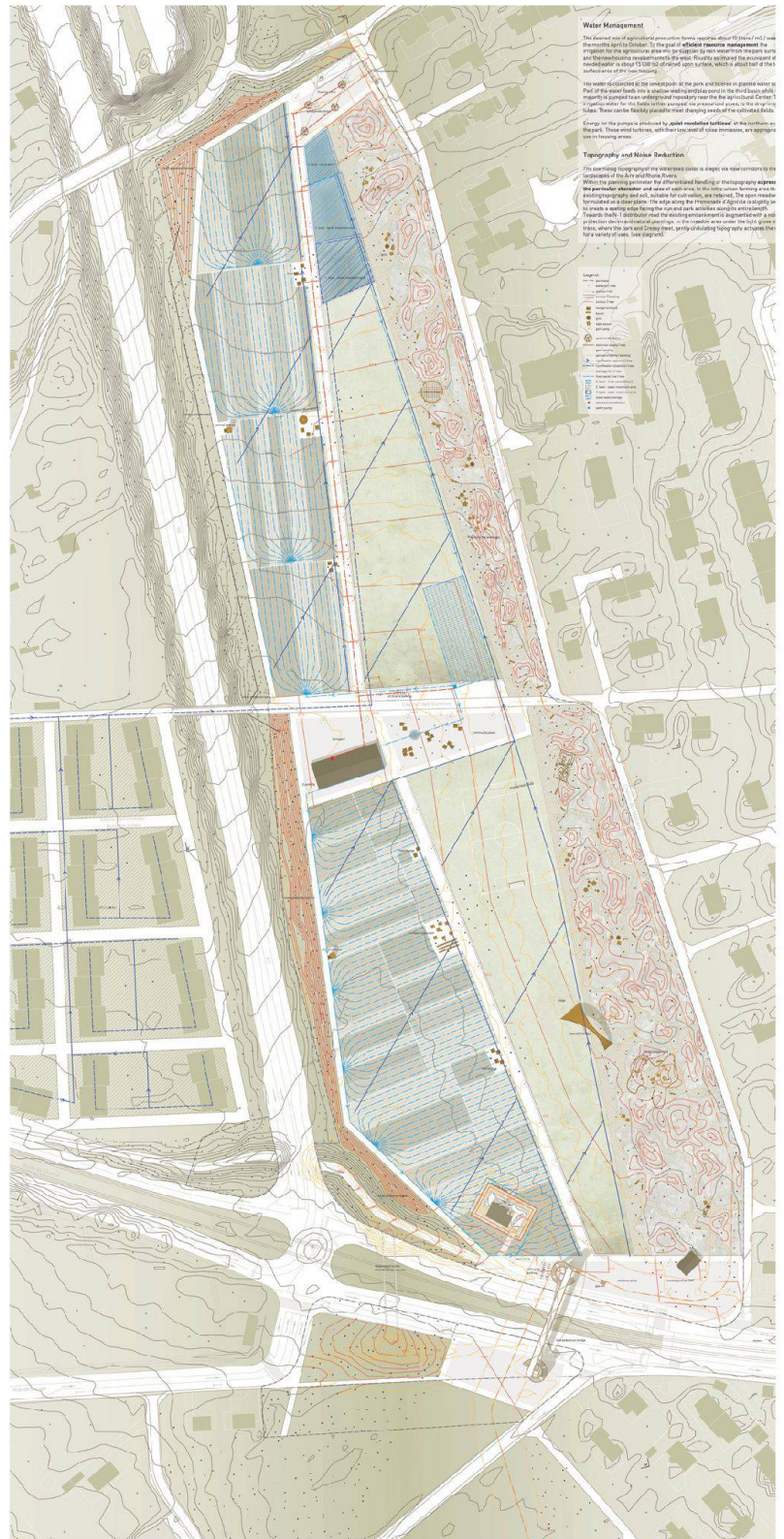
Au centre, des petits bosquets d'arbres fruitiers semés librement scandent et ombragent le parcours sur l'allée centrale.

À l'est, la bande nord-sud longeant le quartier de Cressy fait l'objet d'un travail méticuleux de scénographie paysagère, avec des modèles doux du sol plantés de bois clairs, qui forment de petites clairières pour les activités de plein air (barbecues, jeux d'enfants, etc.).

Le projet sépare clairement activités agricoles et usages urbains, répartis de manière équilibrée et lisible, en réservant à l'ouest une allée de service pour l'agriculture.

Implantée au centre du parc, la ferme n'a qu'un rayonnement local, à l'échelon des quartiers actuels et futurs. Son architecture, réinterprétation moderne de constructions rurales, ne s'inscrit pas dans la continuité de l'architecture rurale genevoise.

Le projet TCOB est globalement respecté. Le passage sous la route de Chancy est converti en passage à faune. La proposition d'un franchissement supérieur par la passerelle (avec accès par ascenseurs et escaliers) est une option discutable au vu de l'intégration proposée dans le site.



STOA architectes-paysagistes
Jean-Michel Landecy, architectes
Cabinet d'études Marc Merlini
ecaVert, spécialiste en agriculture

4^e

Le terrain est découpé en bandes nord-sud, respectant le principe d'une continuité territoriale. A l'ouest, protégée du bruit de l'autoroute par un cordon boisé, la bande principale est consacrée à des affectations agricoles variées : vergers au nord avec conservatoire de variétés, grandes cultures en rotation, maraîchage et fleurs à couper au sud.

Le site est doté d'une architecture volontaire sous forme de murets délimitant des parcelles agricoles de 1 à 3 hectares.

La bande centrale, cadrée par une allée et une promenade, abrite l'ensemble des services et petits espaces de loisirs et de culture (vergers, jardins de petits fruits, etc.).

La ferme s'organise en plusieurs bâtiments cadrant une belle cour, traversée par le chemin des Suzettes. Une bande de pelouses thématiques réservées aux usages urbains (jeux, sports, etc.) fait la transition avec le quartier de Cressy. C'est aussi une manière élégante d'intégrer la contrainte du gazoduc en sous-sol.

La séparation des activités agricoles et des usages urbains est bonne, avec notamment une desserte de service le long de l'autoroute.

Le projet de ferme est très intéressant, rappelant l'organisation traditionnelle des fermes genevoises. En revanche, sa position au centre du parc, avantageuse pour les quartiers riverains, ne lui assure pas la visibilité ni l'accessibilité régionales souhaitées. Il serait possible de la déplacer au sud, près de la route de Chancy, à condition de déplacer également les cultures spéciales, qui doivent rester localisées à proximité de la ferme.

Le projet de tram TCOB est totalement modifié, ce qui n'est pas conforme au programme du concours. Les propositions de passages piétons à hauteur du carrefour avec la bretelle d'autoroute ne sont pas fonctionnelles.



5^e

La localisation du passage piéton à l'est est conforme au projet.

